



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

INSERTION DES JEUNES DANS LE DOMAINE DU SPORT

Choisir le programme ou le dispositif adapté aux attentes et besoins de chaque jeune et préserver l'intégrité du Service Civique



OCTOBRE 2020

L'accès à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'apprentissage, constitue un axe majeur du plan « #1jeune1solution » porté par le gouvernement et destiné à faciliter l'insertion de nombreux jeunes, particulièrement touchés par les impacts sociaux et économiques de la crise sanitaire COVID19.

Parmi les filières et métiers attractifs pour les jeunes, ceux du sport font l'objet de mesures renforcées, bénéficiant de moyens conséquents.

La présente fiche technique détaille les différents programmes et dispositifs permettant d'accéder à ces filières et métiers.

Elle a été élaborée par la DRJSCS Occitanie, dans le cadre d'une réflexion transversale conduite conjointement par ses pôles « sport », « formation » et « jeunesse », plus particulièrement l'unité en charge du développement du Service Civique.


Elle fait suite aux conclusions d'un groupe de travail régional animé et piloté par la DRJSCS en septembre 2020, visant à structurer, maîtriser le développement du Service Civique dans le domaine du sport. En effet, depuis la création du Service Civique en 2010, ce domaine de missions a été fortement investi par les structures sportives d'Occitanie, de différents niveaux : ligues et comités régionaux, comités départementaux et districts, clubs et autres associations sportives.

La DRJSCS et les DDCS.PP, en charge de l'instruction des demandes d'agrément, de l'accompagnement des porteurs de projets, et du contrôle, ont également fait le constat depuis 10 ans, de risques croissants de substitution des missions de Service Civique avec l'emploi, la formation ou l'apprentissage.

Le respect des cadres réglementaires et législatifs du Service Civique, et au final, la préservation de son intégrité, est un enjeu majeur et permanent pour la DRJSCS et les DDCS.PP. Outre le contrôle qu'elles exercent auprès des organismes d'accueil de volontaires, la DRJSCS souhaite proposer avec cette fiche technique, un outil permettant de repérer les dispositifs les mieux adaptés aux situations, besoins et attentes des jeunes, et limiter ainsi les risques de mobilisation inappropriée du Service Civique.

Favoriser l'insertion des jeunes et leur accès aux filières du sport, via une orientation pertinente, tout en préservant l'intégrité du Service Civique, tel est l'objectif de cette fiche technique mise à disposition des acteurs par la DRJSCS Occitanie.

Pascal ETIENNE

A blue ink signature of Pascal Etienne, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

	APPRENTISSAGE	CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	SESAME	PARCOURS EMPLOI COMPETENCE	PLAN SPORT EMPLOI
Publics visés	Jeunes de 16 à 30 ans	Jeunes de 16 à 30 ans	Jeunes de 16 à 25 ans	Eloignés du marché du travail	Tous publics prioritaires en 2021 – 26 ans
Type de contrat/nature de l'engagement	CDI ou CDD de 1 à 3 ans (4 ans si RQTH) avec formation obligatoire	CDI ou CDD de 6 à 12 mois (pouvant aller jusqu'à 24 mois dans certains cas)	Aide du ministère chargé des sports	CDI ou CDD (1 an renouvelable une fois)	Minimum CDI mi-temps CDI temps plein
Durée de travail	Temps de travail de l'apprenti identique aux autres salariés de l'entreprise	Temps de travail identique aux autres salariés de l'entreprise, incluant le temps de formation	néant	Minimum de 20 heures hebdomadaires	De 17,50h à 35h hebdomadaires
Tutorat	Désignation d'un maître d'apprentissage au sein de l'entreprise	Désignation d'un tuteur au sein de l'entreprise	néant	Tuteur au sein de la structure	néant
Modalités de suivi	Formation en centre de formation (CFA), tuteur en entreprise	Livret de suivi du salarié	Parcours de : Pré-qualification Formation, insertion	Entretien initial avec suivi périodique et un entretien de sortie par le prescripteur	Evaluation annuelle et pluriannuelle
Rémunération/ volet financier	660€/mois (-21 ans) 880€/mois (-26 ans) 1500€/mois (+26 ans)	Le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de son niveau de formation initial	Pas de rémunération	45% du SMIC 65% (- 26 ans)	1294 €/net par mois sous SMC 3 de la CCNS
Coût résiduel pour l'organisme	180€/an (-21 ans) 2100€/an (-26 ans) 10759€/an (-30 ans)	4193€/an (-21 ans) 7006€/an (-26 ans) 10759 € (- 30 ans)	Pas de coût	CCNS SMC 1 15718 €/an	CCNS SMC 3 14735 €/an
Hauteur de la prise en charge de l'Etat	Dans le cadre du plan de relance : 5000€/apprenti mineur et 8000€/apprenti majeur	Dans le cadre du plan de relance : 8000€/contrat de professionnalisation	De 2000 à 4000 € selon le projet	5220 €/an aide PEC 4872 €/an aide allégement Fillon bas salaire	10000 €/an aide PSE pendant 3 ans 4102 €/an allégement Fillon
Contacts utiles	CFA Métiers du sport Occitanie , DRJSCS Occitanie	Pôle emploi, MLI, DIRECCTE Occitanie	DRJSCS Occitanie et DDCS-PP	Pôle emploi, MLI, Cap emploi, Conseils départementaux	Référents emploi de la DRJSCS et DDCS-PP

LE SERVICE CIVIQUE DANS LE DOMAINE DU SPORT EN DEUX QUESTIONS

Quelles missions de Service Civique dans le sport ?

La définition de missions de Service Civique dans le domaine du sport peut s'appuyer sur le [référentiel de missions](#) de Service Civique proposé par l'Agence du Service Civique.

Cinq grandes familles de missions sont proposées :

- ✓ encourager la pratique du sport,
- ✓ sensibiliser contre les violences sportives,
- ✓ participer au développement des actions sportives dans les quartiers isolés en milieu urbain ou dans les zones rurales isolées,
- ✓ agir pour favoriser les relations parents/enfants,
- ✓ développer la citoyenneté et le vivre ensemble par le sport.

Les valeurs du sports (respect, lutte contre le racisme, les discriminations et l'homophobie, lutte contre les violences, sport santé...), parfois déclinées dans des programmes éducatifs fédéraux, constituent, d'une manière générale, des thèmes pertinents de missions de Service Civique.

D'autres domaines de missions peuvent être explorés, mais avec la plus grande attention concernant leur éligibilité au Service Civique et à ses [8 principes fondamentaux](#). Dans tous les cas, les missions agréées doivent être « périphériques » à la pratique sportive en elle-même.

Quelles activités un volontaire du Service Civique ne peut-il pas réaliser pendant sa mission ?

- ✓ **les volontaires n'assurent pas d'encadrement en autonomie d'une pratique sportive** : les volontaires qui disposent de diplômes sportifs (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, licence STAPS...) ne peuvent pas faire usage de leur compétence à encadrer un entraînement ou à réaliser des actes pédagogiques dans le cadre de leur engagement de Service Civique
- ✓ l'action des volontaires s'inscrit dans un cadre distinct des activités quotidiennes de la structure. Les volontaires ne doivent pas assurer des missions liées à l'entraînement des sportifs ou à l'entretien des équipements et installations sportives
- ✓ le Service Civique ne peut en aucun être mobilisé pour « rémunérer » un joueur professionnel ou amateur. Afin de prévenir ce type détournement illégal, les structures d'accueil sont incitées à diversifier au maximum leurs recrutements en dehors du réseau sportif
- ✓ les volontaires qui ont une activité salariée ou qui poursuivent une formation professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) ne peuvent l'exercer ou la réaliser dans le même organisme que celui qui les accueille pour leur engagement de Service Civique

Le Service Civique, un engagement réciproque

Les jeunes volontaires s'engagent au sein des établissements d'accueil, à conduire leurs missions citoyennes

La structure d'accueil s'engage à :

- désigner des tuteurs volontaires, formés, qui accompagnent et conseillent les volontaires tout au long de leurs missions,
- organiser la formation civique et citoyenne des volontaires,
- accompagner les jeunes dans leurs projets d'avenir.

**DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE OCCITANIE**

**3, avenue Charles Flahault 34094 Montpellier cedex 5
Tel 09 70 83 03 30 – drjscs-occitanie-direction@jscs.gouv.fr**

Dossier suivi par :

Cyrille PERROCHIA, responsable du pole sport – DRJSCS Occitanie

Rodolphe BERNEISE, coordonnateur régional Service Civique – DRJSCS Occitanie